

SALLE des FETES – SALLE ANNEXE – CUISINE – CHAMBRE FROIDE**TARIF DE LOCATION à compter du 1^{er} janvier 2020**

(Délibération du conseil municipal n° D2019_087 du 10 décembre 2019)

Locaux - Nature utilisation		Hiver Du 01/10 au 30/04	Eté Du 01/05 au 30/09
A – LOCATION SALLE DES FETES			
1 – Associations locales			
- Assemblée (réunion), arbre de Noël	Gratuit		
- Repas dansant, banquet, réveillon	Gratuit		
- Thé dansant, bal	Gratuit		
- Théâtre, spectacle, belote, loto, concours musical, exposition, salon	Gratuit		
- Vin d'honneur, assemblée avec buffet	Gratuit		
- Répétition, cours sportif, culturel ou de danses.....	Gratuit		
2 – Associations, groupements professionnels extérieurs à Neuville			
- Réveillon	691,90		
- Banquet, repas, assemblée avec buffet.....	585,30	480,70	
- Bal, théâtre, spectacle, thé dansant	278,90	261,20	
- Activité commerciale, arbre de Noël, vin d'honneur, concours musical, assemblée sans buffet.....	156,10	138,30	
- Activités à but lucratif (cours de danses, etc.....) / heure.....	35,10		
3 – Particuliers locaux et extérieurs, restaurateurs et professionnels locaux			
- Repas divers – Mariage – Vin d'honneur - 1 ^{er} jour			
Particuliers, restaurateurs et professionnels domiciliés à Neuville	187,10	148,80	
Particuliers non domiciliés à Neuville	470,00	400,00	
- Repas divers – Mariage – 2 ^{ème} jour et plus			
Particuliers, restaurateurs et professionnels domiciliés à Neuville.....	93,60	75,00	
Particuliers non domiciliés à Neuville.....	193,60	155,30	
B – LOCATION DE LA SALLE ANNEXE D'ACTIVITES			
1 – Associations locales.....	Gratuit		
2 – Particuliers et professionnels locaux.....	90,00		
3 – Associations, particuliers et professionnels extérieurs à Neuville.....	184,50		
4 – 2 ^{ème} jour pour les tarifs B2 et B3 : 50 % du tarif B2 et B3	50 %		
C – LOCATION DE LA CUISINE			
1 – Associations locales.....	40,00		
2 – Particuliers et professionnels locaux.....	60,00		
3 – Associations, particuliers et professionnels extérieurs à Neuville.....	123,00		
D – CHAMBRE FROIDE			
1 - Associations locales.....	35,00		
2 - Particuliers et professionnels locaux.....	50,00		
3 - Associations, particuliers et professionnels extérieurs à Neuville.....	76,90		
E- SALLE DU FOOT DES COMMUNAUX			
1- Associations locales.....	/	Gratuit	
2- Particuliers et professionnels locaux.....	/	30	
3- Associations, particuliers et professionnels extérieurs à Neuville.....	Non éligible		

Conditions :

Signature d'un contrat de location et présentation d'une attestation d'assurance.

Facturation :

- un montant de 1 000 € sera facturé sous la forme d'un titre « Avis des sommes à payer » en cas de constat de dégât divers
- un montant de 50 € sera facturé sous la forme d'un titre « Avis des sommes à payer » pour tri des déchets ménagers et/ou déchets non évacués
- un montant de 150 € sera facturé sous la forme d'un titre « Avis des sommes à payer » pour constat de ménage non effectué

Arrhes :

50 % du montant total de la location (débité à la réservation, sauf cas de force majeure justifié).